

LA LETTRE DU Sage

du Marais Breton
et du bassin versant
de la Baie de Bourgneuf



ÉDITOS

Un nouveau capitaine à bord

" Le travail réalisé depuis la mise en place de la Commission locale de l'eau en 1997, a été considérable et je ne peux cacher ma fierté que le Sage ait été approuvé à l'unanimité le 30 juin 2003.

Cette réussite, la Cle la doit à une concertation approfondie entre tous les acteurs locaux, les élus, les professionnels, les associations et les services de l'Etat qui ont su se mobiliser et se mettre d'accord pour des ambitions partagées en faveur d'une meilleure gestion qualitative et quantitative de l'eau sur notre bassin versant.

Aujourd'hui, c'est avec satisfaction que je regarde le chemin parcouru, dont les dernières étapes se sont manifestées récemment avec la signature du contrat régional de bassin versant et du contrat territorial de l'Agence de l'eau.

Je me réjouis également que les ambitions que nous avons affichées dès 1997 et qui sont celles de notre Sage, se retrouvent désormais dans les propositions du "Grenelle de la Mer".

Créé avant la mise en place de la Cle, l'Observatoire de l'eau est désormais devenu un outil incontournable en matière de connaissance et de partage de l'information au niveau local.

Après 12 années passées à la présidence de la Cle, j'ai décidé de me retirer, comme je le ferai le 8 octobre prochain de la présidence de l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf qui porte la Cle. Il est temps de passer le témoin et c'est la raison pour laquelle j'ai proposé à Robert Guérineau de me succéder à la présidence de notre cle en mars dernier.

Par ses qualités, Robert Guérineau saura parfaitement poursuivre le travail accompli jusqu'ici. Je suis heureux qu'il ait accepté ma proposition et je lui accorde une totale confiance dans sa nouvelle fonction pour pérenniser et développer l'œuvre engagée.

Enfin, je tiens à remercier tous mes collaborateurs qui m'ont accompagné pendant ces 12 années, dans les moments agréables ou difficiles. "

**Jacques OUDIN, Président
de la commission locale de l'eau
de 1997 à 2009.**

" Ce n'est pas sans surprise que j'ai accueilli la proposition de Jacques Oudin de prendre sa suite à la présidence de la Cle. C'est un honneur pour moi d'avoir été élu par les membres de la Cle et de lui succéder.

Je vais tâcher d'assurer la continuité des missions entreprises depuis la création de la commission. J'entends travailler avec tous les membres du bureau, les représentants de Loire-Atlantique et de Vendée, de manière collégiale.

Je vais avoir besoin de leurs lumières car jusqu'à présent, je m'étais beaucoup appuyé sur les compétences du capitaine, lui vouant une grande confiance. Désormais, il va falloir me plonger entièrement dans les dossiers, même si par mes autres fonctions, je connais bien la problématique de l'eau.

Tout d'abord, j'ai proposé lors de la dernière réunion de la Cle, d'engager dès à présent la révision du Sage afin de respecter les délais imposés.

Aussi nous allons devoir prendre à bras le corps certaines thématiques, parmi lesquelles l'inventaire des zones humides, la gestion des eaux pluviales, la restauration de notre marais afin de lui redonner ses fonctions hydrauliques et ses capacités d'épuration.

L'alimentation en eau potable du secteur de la Vendée est un sujet sensible en terme d'aménagement du territoire. Nous portons ce dossier depuis longtemps. Il faudra bien trouver une solution.

Sachez que dans cette nouvelle fonction comme dans mes autres responsabilités, je serai à l'écoute de tous. "

**Robert GUÉRINEAU, nouveau président
de la commission locale de l'eau**

SOMMAIRE

DOSSIER

Qualité des eaux de baignades :

DE TRÈS BONNS RÉSULTATS

Le Sage animé - P 3

Le Sage appliqué - P 4

Mémo Sage - P 4



LES PARTENAIRES DU SAGE

Les communes et communautés de communes du bassin versant et



Région
PAYS DE LA LOIRE



VENDÉE
Département



LOIRE ATLANTIQUE
Département
Conseil général

Qualité des eaux de baignades : de très bons rés

**Classement
des eaux
de baignade
suivant la nouvelle
réglementation
(directive
eau de baignade)
sur la période de
2005-2008**

**Excellente :
83%**

**Bonne :
14%**

**Suffisante :
2%**

Insuffisante : 0%

conforme
à la
directive

A la fin de l'année 2015,
toutes les eaux devront
être de qualité suffisante.



La baie de Bourgneuf offre une grande diversité de plages. Dans ce secteur maritime, la qualité des eaux de baignade dépend de la qualité de la gestion des eaux pluviales et usées. Elle constitue un des enjeux de maintien du tourisme, activité économique particulièrement importante du territoire. A partir de 2015, toutes les eaux de baignade devront avoir atteint un niveau de qualité suffisante pour prétendre être conformes à la nouvelle directive européenne (2006/7/CE) du 15 février 2006. L'Observatoire de la qualité de l'eau a d'ores et déjà anticipé en étudiant l'application de cette directive.

Aujourd'hui, l'évaluation de la qualité des eaux de baignade est réglementée par la directive du 8 décembre 1975. En 2008, selon cette directive, la grande majorité des eaux de baignade du bassin de la baie de Bourgneuf a été classée "A", c'est-à-dire en bonne qualité. Seules 4 sites ont été classés "B" qui correspond à des eaux de qualité moyenne.

Des normes plus strictes à partir de 2015

En 2015, un nouveau système de classement répondant à la nouvelle directive européenne devra s'appliquer à l'ensemble des états de l'Union européenne. En Loire-Atlantique et en Vendée, le système de classement sera mis en place dès 2013. Il prendra en compte 2 paramètres bactériologiques au lieu de 3 aujourd'hui. Le nombre

minimum de prélèvements par saison balnéaire sera de 4.

Les normes de qualité seront plus sévères que celles fixées par la directive actuelle. Le classement se fera par une méthode statistique sur la base des analyses réalisées pendant 4 années consécutives et se découpera en 4 classes de qualité. Les 3 classes de qualité "excellente", "bonne" et "suffisante" seront conformes à la directive. Les eaux de qualité insuffisante pourront rester temporairement conformes à partir du moment où des mesures

LE SUIVI DE LA QUALITÉ DES EAUX

Les prélèvements sont réalisés chaque année durant la saison balnéaire par la DDASS ou par les laboratoires agréés par le ministère de la Santé. La réglementation actuelle prévoit un prélèvement avant l'ouverture de la saison, puis selon une fréquence bimensuelle, voire mensuelle (uniquement pour les eaux dont la qualité était conforme pendant les 2 saisons balnéaires précédentes) durant toute la saison balnéaire. La classification, selon la directive du 8 décembre 1975, est établie selon trois paramètres bactériologiques. Le classement annuel est déterminé en fin de saison balnéaire à partir des résultats de l'année en cours. Les eaux de baignade sont classées de qualité bonne (A), moyenne (B), momentanément polluée (C) ou impropre à la baignade (D). Afin d'informer les baigneurs, le maire est tenu d'afficher les résultats sur les sites de baignade et en mairie.

le chiffre

Près de

91%

de plages sont classées A en 2008.
Statistiques établies sur 42 plages
selon la directive actuelle.

ultats...

de gestion seront prises telles que l'identification des causes de cette mauvaise qualité, des mesures pour réduire la pollution, l'interdiction ou l'avis déconseillant la baignade. Cependant si la qualité des eaux est insuffisante pendant 5 années consécutives, une interdiction ou un avis déconseillant la baignade de manière permanente devra être prononcée et ces eaux seront considérées comme définitivement non conformes.

Une qualité conforme à la nouvelle directive

Afin de se situer par rapport aux exigences de la nouvelle directive européenne, l'Observatoire de l'eau du bassin de la baie de Bourgneuf a estimé la situation du territoire au regard de la nouvelle réglementation. **"Selon cette dernière, le classement doit être basé sur 4 années de contrôles. On a ainsi pris en compte les résultats d'analyses des années 2005/06/07/08 pour établir le nouveau classement des 42 plages du secteur. Résultat : les eaux de 35 sites sont classées en qualité excellente, 7 en qualité bonne et 1 seulement en qualité suffisante",** indique Sébastien Chaigneau, animateur de l'Observatoire de la qualité de l'eau. **"On peut donc d'ores et déjà dire que nos plages répondent à l'objectif visant à atteindre au moins une qualité suffisante. Il s'agit désormais de maintenir cette qualité pour être conforme à la directive en 2015 et poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux notamment celles des sites les moins bien classés."** Ainsi, les élus de la Baie de Bourgneuf ont prévu, dans le cadre du contrat territorial de l'Agence de l'eau et conformément à la nouvelle directive, de réaliser des profils de vulnérabilité des plages - mais également des coquillages - sur la majeure partie du littoral du bassin versant. Ils ont même affirmé leur volonté d'être "site pilote". **"Les facteurs à l'origine des pollutions des plages sont généralement liés soit, à de mauvais raccordements d'assainissement, soit à des débordements des réseaux d'eaux usées, soit à des rejets de station d'épuration, soit encore aux ruissellements issus des bâtiments ou surfaces agricoles..."**, précise Sébastien Chaigneau. **Les "profils de plages" vont donc permettre de résoudre ces points noirs, de mettre en place des actions appropriées.** ■

LE SAGE ANIMÉ

Les nouveaux élus de la Cle

Robert Guérineau

A la présidence

Depuis mars dernier, Robert Guérineau, membre titulaire de la Commission locale de l'eau (Cle) depuis sa création en 1997, remplace Jacques Oudin à la fonction de président de la Cle.

Maire de Saint-Gervais depuis 1995 après avoir été premier adjoint de 1985 à 1995, ce jeune sexagénaire manifeste depuis toujours une passion pour les affaires publiques. Et s'il n'hésite pas à multiplier les casquettes (président de la communauté de communes du Marais Breton Nord, président du syndicat d'AEP du Marais Breton depuis 2001 et aujourd'hui vice-président de Vendée Eau), c'est pour répondre au mieux aux enjeux de sa commune et du territoire auquel elle appartient.

"J'ai toujours défendu l'idée qu'il fallait mutualiser nos efforts et nos moyens. Tout le monde doit aller dans le même sens. Nous ne pouvons plus raisonner à l'échelle de nos clochers. D'autant qu'aujourd'hui, le Grenelle de l'environnement risque de nous obliger à agir encore plus vite."



Alain de la Garanderie

A la vice présidence



Alain de la Garanderie remplace Philippe Boennec, député - maire de Pornic comme vice-président de la Cle.

Une nouvelle responsabilité que ce jeune retraité, maire de Machecoul depuis 1989 et vice-président de la communauté de communes de la Région de Machecoul accepte volontiers d'endosser au regard de la situation géographique de sa commune : **"Nous sommes**

entourés de 2400 hectares de marais, avec une masse d'eau importante, le Falleron, un contexte géographique qui légitime notre présence et notre implication dans cette structure."

Une commune effectivement concernée par les enjeux environnementaux du bassin versant de la baie de Bourgneuf : **"Notre commune a signé un contrat avec l'Agence de l'eau pour rénover sa station d'épuration. L'assainissement est un point important du Sage. D'ailleurs la plupart des stations des communes proches du Falleron sont actuellement en train de se mettre aux normes. Ces actions sont essentielles même si l'on sait que les problèmes viennent pour beaucoup de l'amont et qu'il y a un gros travail de ce côté-là aussi à faire pour que le Falleron retrouve un bon état écologique."** Médecin à la retraite depuis un an, le moment est donc bien choisi pour s'investir : **"Je vais ainsi pouvoir consacrer plus de temps à la Cle, ce qui était moins évident quand j'étais encore en activité."**

Hervé Ponthieux

Départ de l'animateur du Sage

Hervé Ponthieux, animateur du Sage depuis 1999 quitte officiellement ses fonctions à l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf le 30 août. Pendant 10 ans, il a contribué au développement de l'Association, à l'élaboration du Sage, puis à sa mise en œuvre qui s'est concrétisée par les signatures du Contrat Régional de bassin versant et du contrat territorial de l'Agence de l'eau en 2008. Celui qui fut aussi le délégué général de la structure, rejoint la délégation de Nantes de l'Agence de l'eau où il va occuper la fonction de chargé d'intervention spécialisé et suivre, pour ne pas changer, des Sage et des Contrats territoriaux. Une nouvelle fonction qui ne l'empêchera pas de conserver des liens avec l'équipe de l'Association qui lui souhaite bon vent !



■ Le Sage appliqué

ASSAINISSEMENT

La station d'épuration de Beauvoir-sur-Mer désormais aux normes

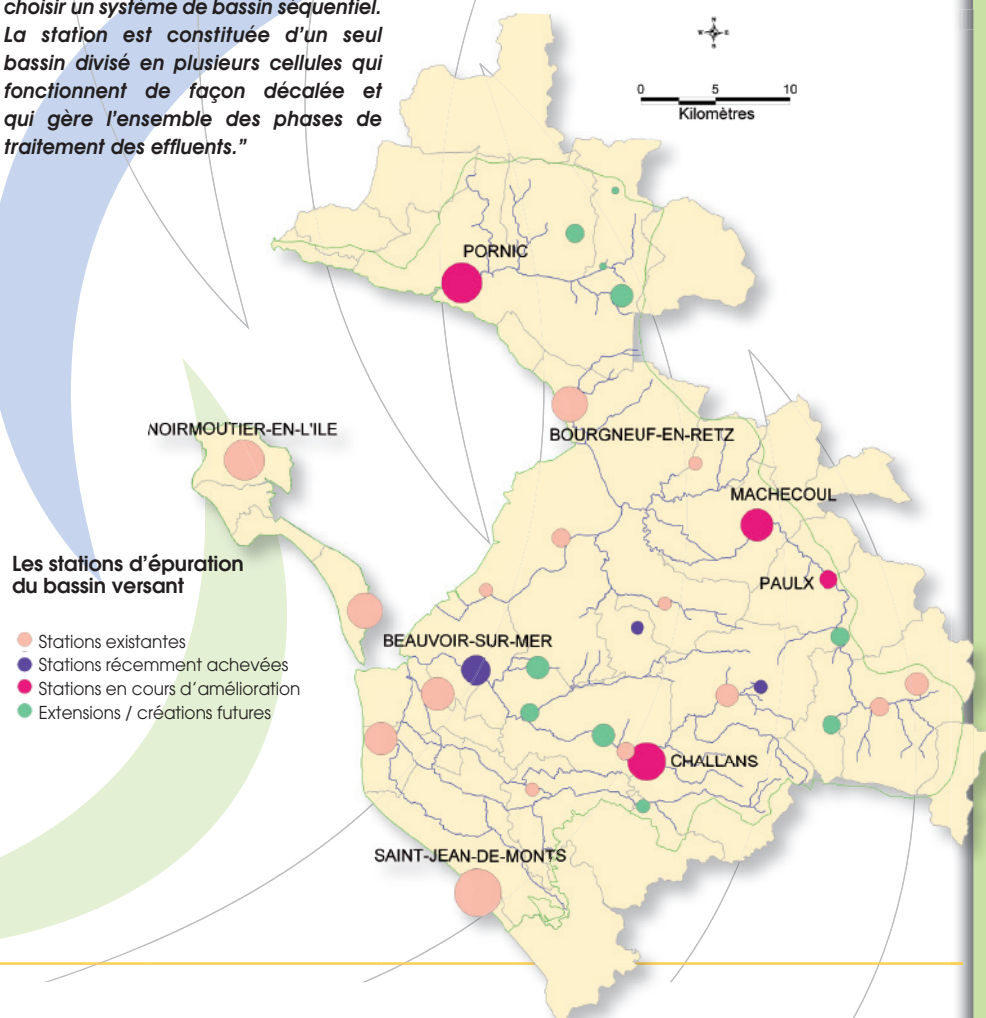
Pour leur nouvelle station, les élus ont choisi un système respectueux de l'environnement et des nouvelles normes européennes.

Notre nouvelle station d'épuration a été mise en route en janvier et se trouve actuellement en phase d'observation, explique Christian Thibaud, le maire de Beauvoir-sur-Mer. *"Il était grand temps de nous mettre aux normes afin de respecter la directive sur les eaux usées. Avec l'augmentation de la population annuelle et la forte demande en été liée aux résidences secondaires, la qualité de l'eau était insatisfaisante. L'ancienne station d'épuration par lagunage saturait au niveau des boues de traitement."*

En 2007 les élus de la commune ont donc décidé de lancer un projet de mise aux normes qui a finalement abouti à la création d'une station neuve fonctionnant avec un système de boues activées. *"Nous sommes situés en zone Natura 2000. Le projet devait minimiser au maximum les incidences éventuelles sur le milieu naturel et la station s'intégrer parfaitement dans son environnement. Ces exigences environnementales nous ont conduit à choisir un système de bassin séquentiel. La station est constituée d'un seul bassin divisé en plusieurs cellules qui fonctionnent de façon décalée et qui gère l'ensemble des phases de traitement des effluents."*

Pour aller au bout de sa démarche dans le traitement des boues, la commune a choisi d'abandonner l'épandage au profit d'une filière de compostage. *"L'étude du plan d'épandage n'était pas satisfaisante. Le volume de boues nécessitait de grandes superficies de terres agricoles qu'il fallait aller chercher à plus de 40 km de Beauvoir. Nous avons préféré opter pour le compostage : les boues sont asséchées par une centrifugeuse et revalorisées en Vendée pour faire du compost, lequel est redistribué aux particuliers"*, précise le maire.

Courant juillet, la phase d'observation sera achevée. L'opération aura coûtée près de 3 millions d'euros à la commune. Elle peut désormais accueillir 8000 équivalents habitants. *"Elle répond aujourd'hui au besoin réel de près de 5000 équivalents habitants ce qui signifie qu'elle est capable de supporter des pics de charge"*, conclut Christian Thibaud. Rendez-vous pour l'inauguration à la rentrée. ■



PROJET DE SDAGE

La révision du Sdage vise principalement à mettre en œuvre la directive cadre sur l'eau de 2000 à travers la définition des objectifs de bon état des eaux pour 2015, 2021 ou 2027. Le projet de Sdage doit définir les dispositions et les mesures qui apparaissent nécessaires pour atteindre ces objectifs. Le projet doit être approuvé avant le 31 décembre 2009. En mars dernier, lors de sa dernière réunion, la Cle a émis un avis réservé sur le projet. Depuis, la commission territoriale Loire Aval et Côtiers Vendéens s'est réunie le 19 juin. Quant au comité de bassin, il doit encore étudier un nouveau projet en juillet pour adopter définitivement le projet de Sdage en octobre.

RÉVISION DU SAGE

La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 a modifié de nombreux articles du code de l'environnement relatifs à l'outil Sage. Le Sage doit être révisé avant le 30 décembre 2011 (CE art. L212-10). Désormais, cet outil doit comporter un plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques comprenant la définition des enjeux et des objectifs du Sage. Il doit aussi prévoir un règlement pour les usagers de l'eau et être accompagné d'un rapport d'évaluation environnementale. Le Sage est désormais opposable aux décisions administratives de l'Etat, des collectivités et aux tiers. **Le groupe technique de la Cle doit désormais définir une méthodologie à mettre en œuvre pour la démarche de révision.**

COMITÉ DE RÉDACTION

Robert Guérineau
Hervé Ponthieux
Sébastien Chaigneau

CONCEPTION - RÉDACTION

Laurence Ramolino
Gwenaëlle Brument

GRAPHISME

Florence Le Rolland - REGARD sur

JOURNAL IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ
PAPIER CERTIFIÉ FSC

POUR NOUS CONTACTER

Animateur du Sage :
Hervé Ponthieux
Animateur de l'Observatoire :
Sébastien Chaigneau
Tél. 02 51 39 55 62

adbvbb@marais-breton-baie-bourgneuf.com
www.marais-breton-baie-bourgneuf.com